

**Aperçu des instruments
de transfert de risque:**
*Etats des lieux du transfert
de risque souverain*

Introduction

Les objectifs de cette présentation sont :

- Fournir une compréhension approfondie des instruments de transfert de risques souverains.
- Présenter l'état des lieux de l'utilisation du transfert de risque en Afrique.
- Présenter l'état des lieux de l'initiative *REPLICA*
- Illustrer l'utilisation de ces instruments à travers des exemples concrets.
- Recommandations





CONTENU

- **Le transfert de risque souverain**
- Processus du transfert de risque
- Etat des lieux
- *REPLICA*
- Cas pratiques de pays
- Produits de transfert de risque souverain
- Engagement pays: défis et considération
- Tendances futures

Transfert de risque souverain

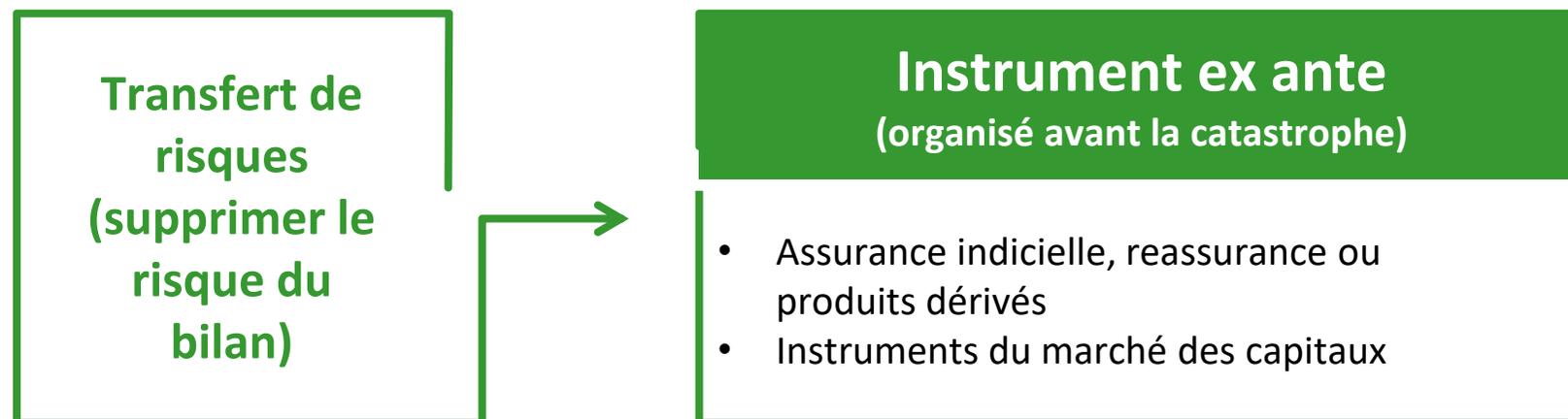
Définitions

Le transfert de risque souverain est:

1. Mécanisme financier utilisé par les gouvernements souverains, principalement des pays
2. Protège contre les pertes financières liées à des catastrophes naturelles ou des évènements inattendus coûteux.
3. Implique la conclusion d'accords ou de contrats financiers avec des tiers. (EX: Assureurs, réassureurs, investisseurs institutionnels ou des marchés de capitaux).
4. Garantit une source de financement en cas de besoin.
5. Permet aux gouvernements de mieux gérer les conséquences financières des catastrophes naturelles.
6. Facilite la reconstruction et la résilience après de tels événements.
7. Implique des coûts non négligeable sous forme de primes d'assurance ou de paiements aux investisseurs
8. Ces coûts font partie intégrante de la préparation et de la gestion du risque.
9. Adapté pour des catastrophes à faible fréquence, mais au fort impact.

Transfert de risque souverain

Avantages et inconvénients du transfert des risques



Avantages

Inconvénients

Peut être bon marché, surtout. pour les chocs extrêmes

Peut coûter cher pour des chocs fréquents

Peut être rapide

Peut être vulnérable aux critiques

Permet aux responsables de la mise en œuvre de planifier

Peut ne pas répondre aux attentes

Soutient la discipline budgétaire

Besoin de règles du jeu équitables pour négocier

Transfert de risque souverain

Assurance définition & types

Une assurance est un service qui fournit une prestation lors de la survenance d'un événement incertain et aléatoire souvent appelé "risque".

La prestation, généralement financière, peut être destinée à un individu, une association ou une entreprise, en échange de la perception d'une cotisation ou prime.

Transfert de risque souverain

Assurance traditionnelle

En cas de sinistre, un ajusteur d'assurance détermine pour le titulaire de la police quelle sera le décaissement exact qui lui sera versé. Cette évaluation est généralement faite en personne ou à travers un prestataire de service spécialisé et peut prendre un certain temps.

- **Mal adapté à une assurance agricole à l'échelle du continent africain**
- **Ne permet pas un décaissement rapide en cas de sinistre**

Etats des lieux du transfert de risque souverain

Assurance paramétrique

“L’assurance paramétrique est un type d’assurance **qui n’indémnifie pas la perte pure**, mais s’accorde de manière ex ante à fournir un paiement dans le cas **d’un événement déclencheur**. Celui-ci est généralement une catastrophe naturelle provoquant des pertes ou une série de pertes.

Les principes de l’assurance paramétrique peuvent être appliqués à **l’assurance-récoltes en agriculture** et d’autres risques que les catastrophes naturelles, si le **résultat du risque est corrélé à un paramètre ou index de paramètres**”

Transfert de risque souverain

Le mécanisme de l'ARC

AGENCE SPECIALISÉE DE L'UNION AFRICAINE



- Créé par les États membres de l'UA en 2012.
- Le premier instrument, ARC Ltd, a été créé en 2014 par la Conférence des Parties

MANDAT



- Renforcer la capacité des États membres de l'UA en matière de planification, de préparation et de réponse aux phénomènes naturels extrêmes et aux catastrophes naturelles.



36 États membres

Transfert de risque souverain

Le mécanisme de l'ARC

Secrétariat de l'ARC, une Agence Spécialisée de l'UA

Assure les fonctions institutionnelles

- Géré par les États membres
- Assure la supervision institutionnelle globale
- En charge de l'engagement politique
- Fournit le renforcement des capacités
- Effectue le suivi opérationnel



Compagnie d'assurance commerciale réglementée, ARC LTD

Assure les fonctions commerciales

- Assure les fonctions de mutualisation des risques et d'assurance de l'ARC
- Transfère les risques aux marchés internationaux
- Exécute d'autres fonctions d'ordre financier et de gestion d'actifs
- Provisoirement établi aux Bermudes

Transfert de risque souverain

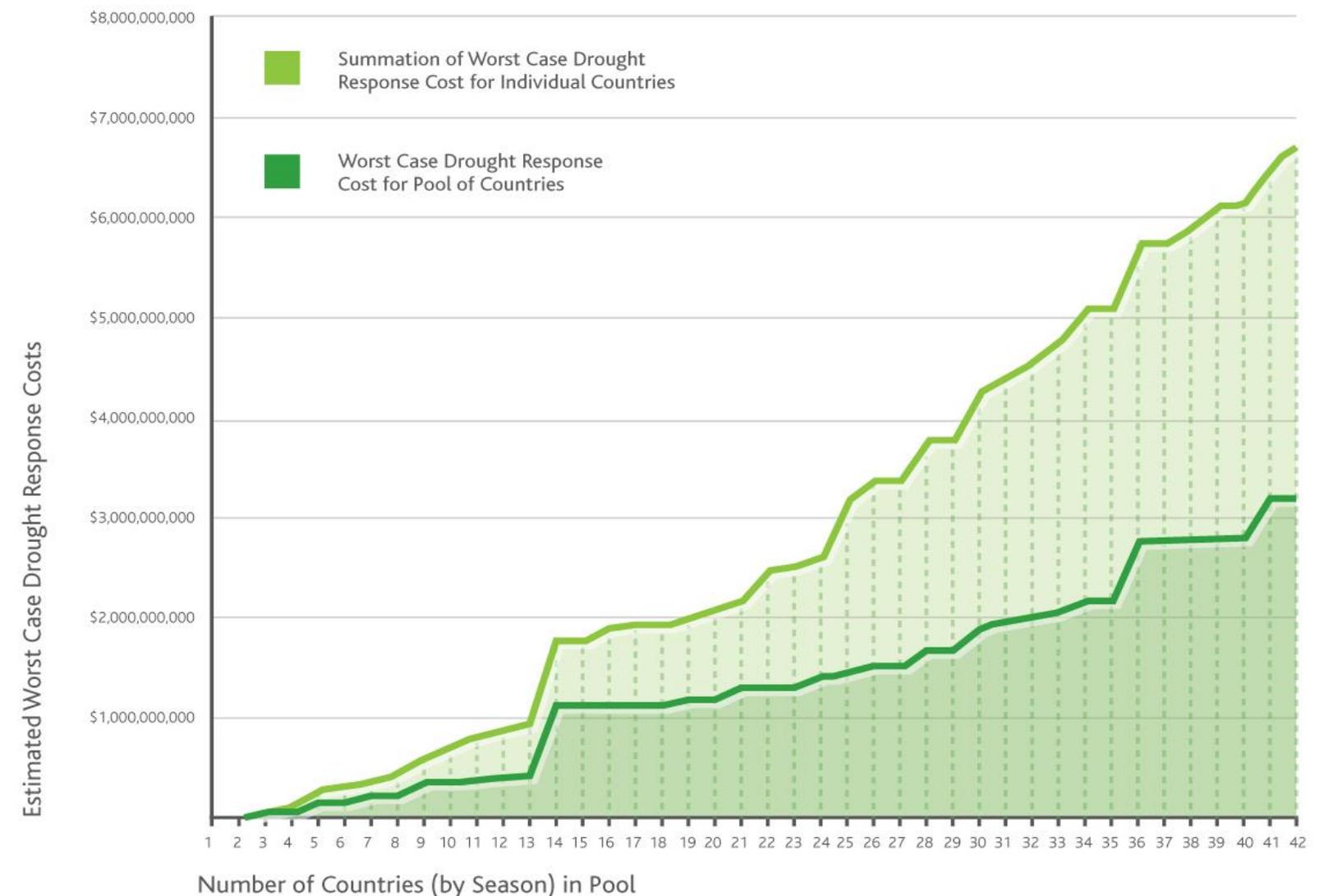
Mutualisation du risque (risk pooling)

La mutualisation des risques aide les pays à accéder à un financement rapide par le biais de l'assurance en leur permettant de regrouper leurs risques dans un portefeuille diversifié, en conservant une partie du risque par le biais de réserves/capitaux et en transférant l'excédent sur les marchés internationaux de la réassurance et des capitaux.

La mutualisation des risques pourrait permettre aux pays de préserver jusqu'à 50 % de leurs fonds de réserve d'urgence.

Les pools de risques offrent également:

1. Produits financiers
2. Coordination politique
3. Biens publics



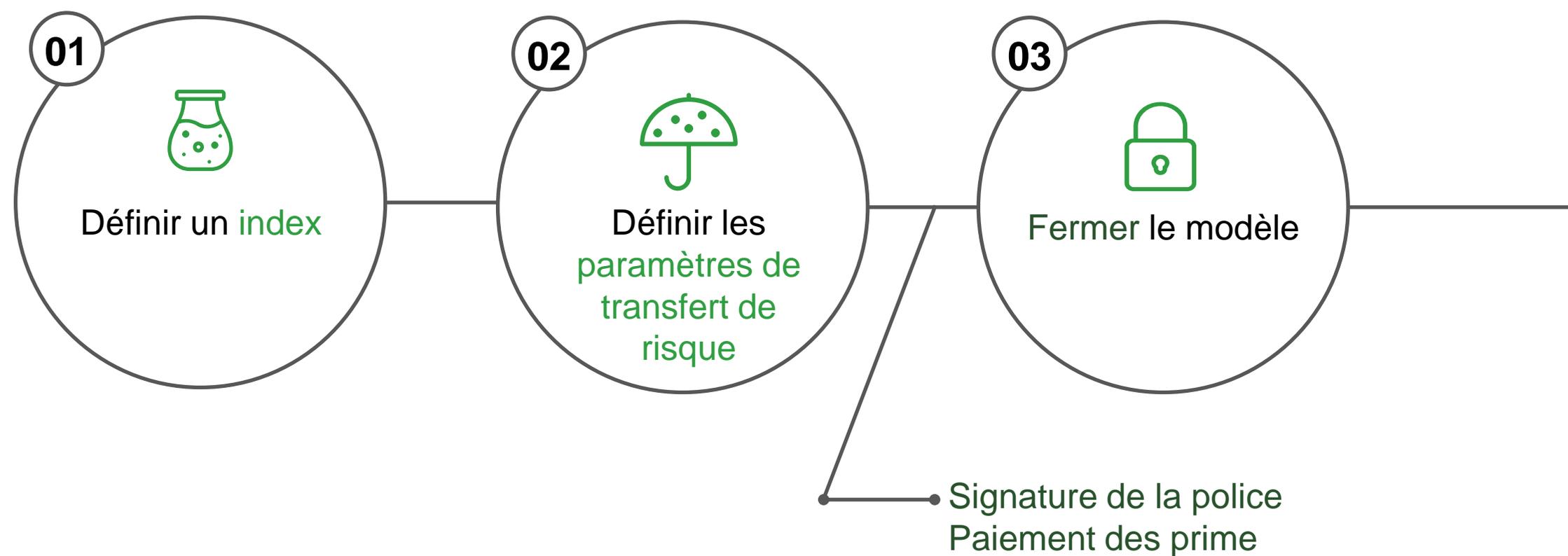


CONTENU

- Transfert de risque souverain
- **Processus du transfert de risque**
- Etat des lieux du transfert de risque souverain
- Cas pratiques de pays : Sénégal
- Program Replica
- Produits de transfert de risque souverain
- Engagement pays: défis et considération
- Tendances futures

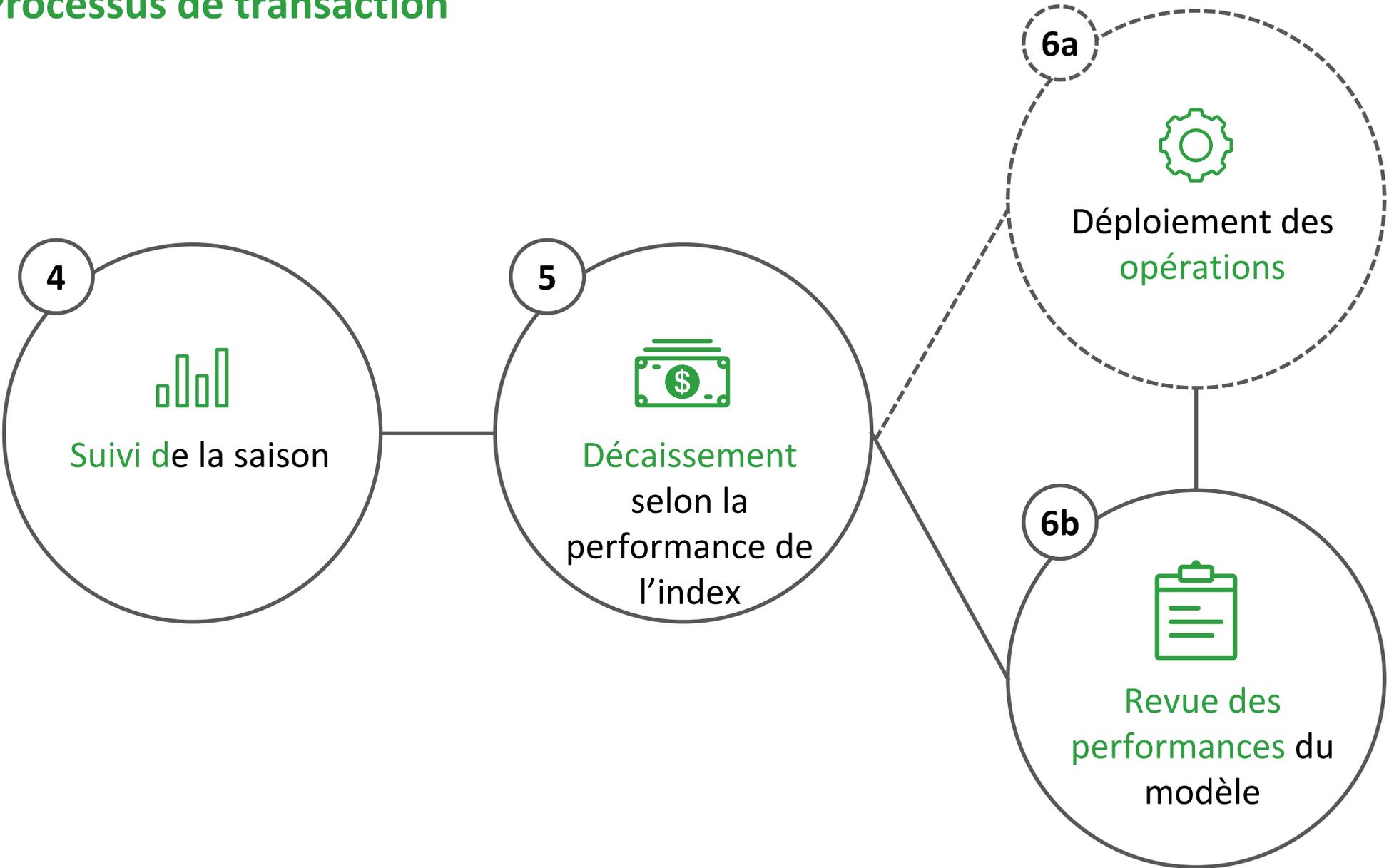
Processus du Transfert de risque

Processus de transaction



Processus du Transfert de risque

Processus de transaction



Processus du Transfert de risque

Les paramètres de transfert de risque

1. Permet de définir les modalités de couverture, les conditions de déclenchement des paiements et les montants d'indemnisation.
2. Rend l'assurance plus transparente et réduit les litiges potentiels
3. Ceux sont: Seuil d'attachement, Seuil de dépassement, limite de couverture et taux de cession.

Processus du Transfert de risque

Les paramètres de transfert de risque

- **Seuil d'attachement**: le montant du coût de la réponse déclenchant l'indemnité.
- **Point de dépassement**: la sécheresse la plus sévère qui sera prise en compte.
- **Taux de cession**: la part de risque transférée.
- **Limite de couverture**: le montant maximum d'une indemnité.
- **La prime** est proportionnelle à la part de risque transférée.





CONTENU

- Transfert de risque souverain
- Processus du transfert de risque
- **Etat des lieux du transfert de risque souverain**
- Program Replica
- Produits de transfert de risque souverain
- Engagement pays: défis et considération
- Tendances futures

Etats des lieux du transfert de risque souverain

Le pool d'assurance de l'ARC 2014-2022



1 162 383 146 USD



116 238 315

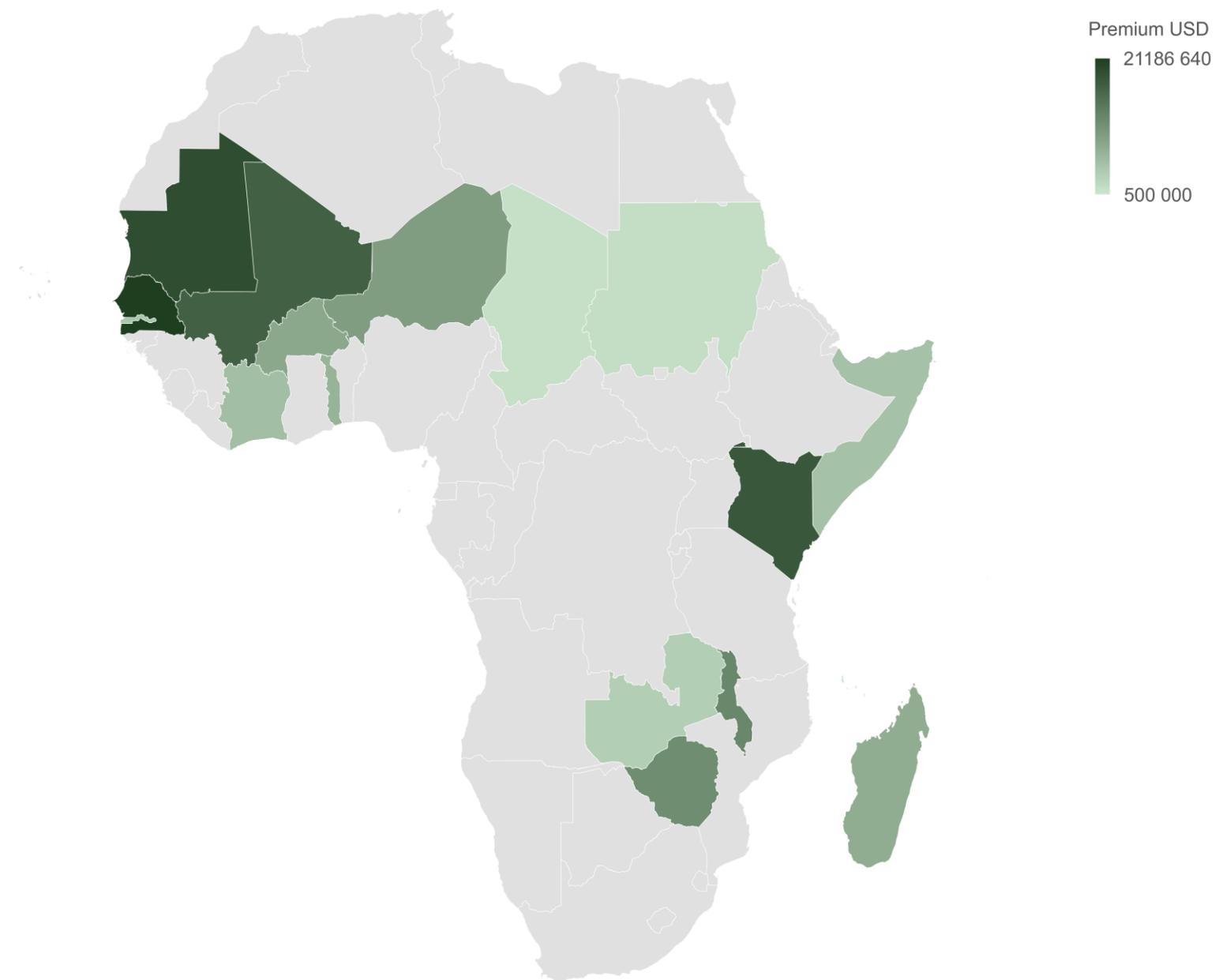


181 175 331 USD



151 904 213 USD

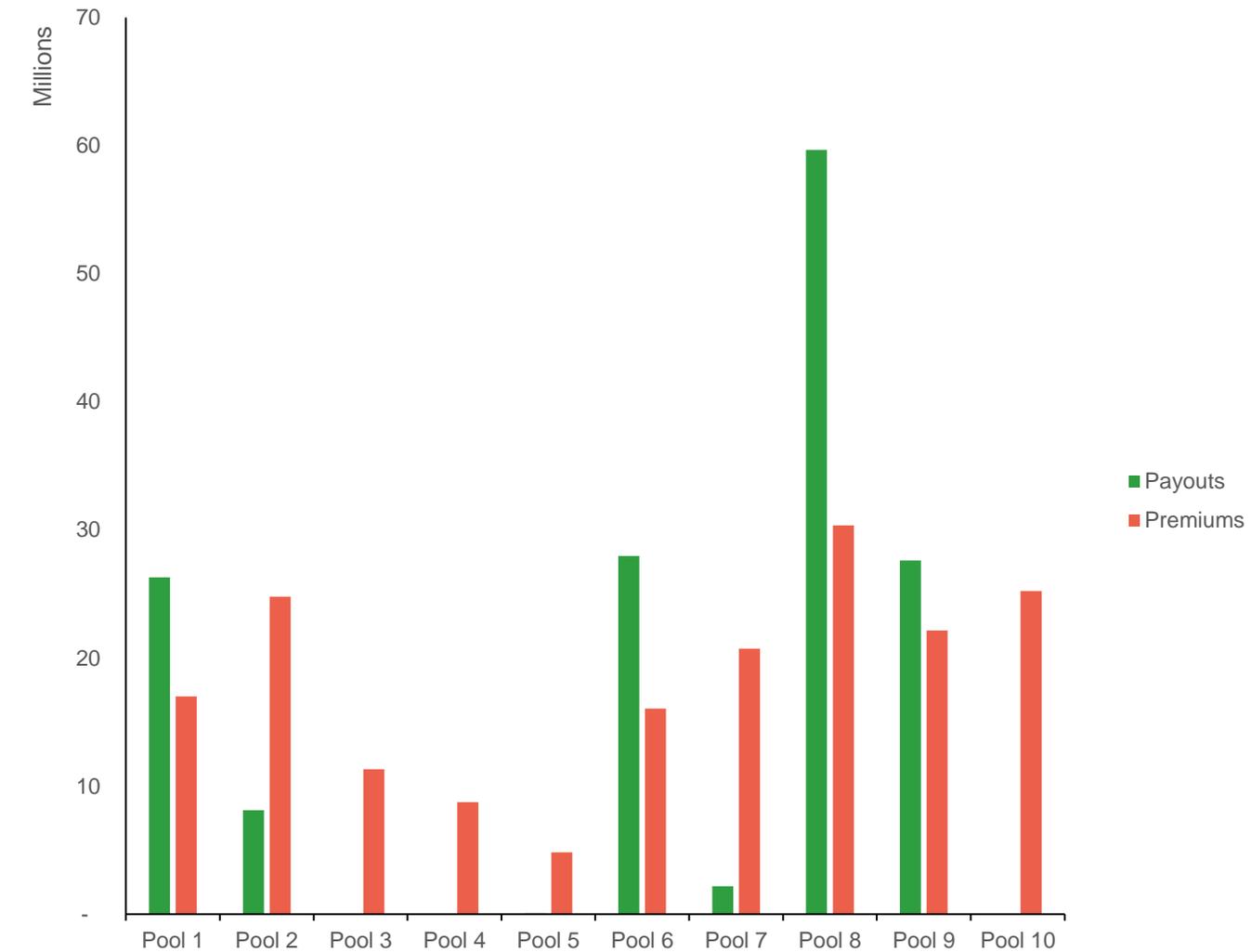
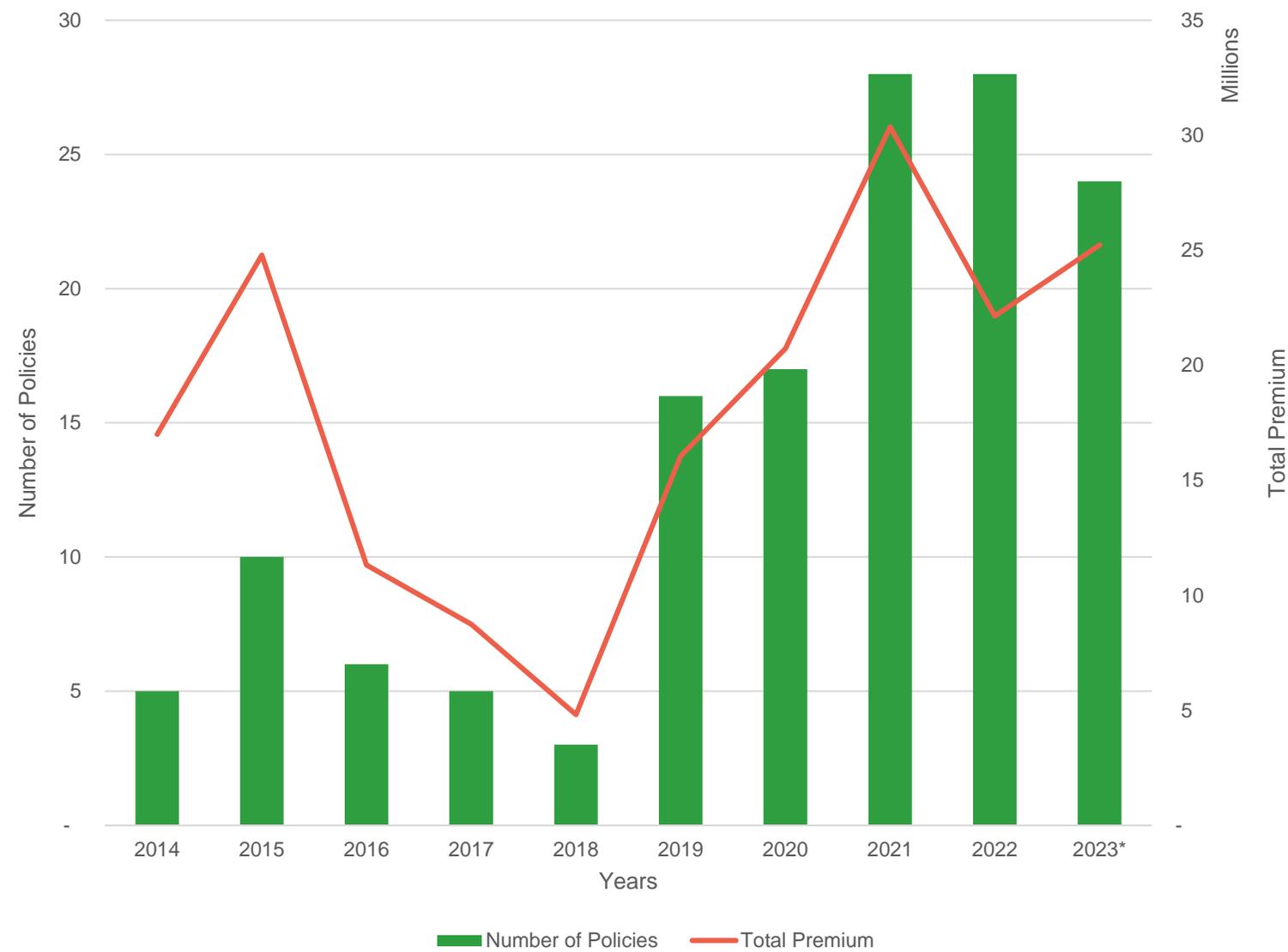
Premium Distribution



Etats des lieux du transfert de risque souverain

Le pool d'assurance de l'ARC 2014-2022

'Number of Policies', 'Total Premium' by 'Years'



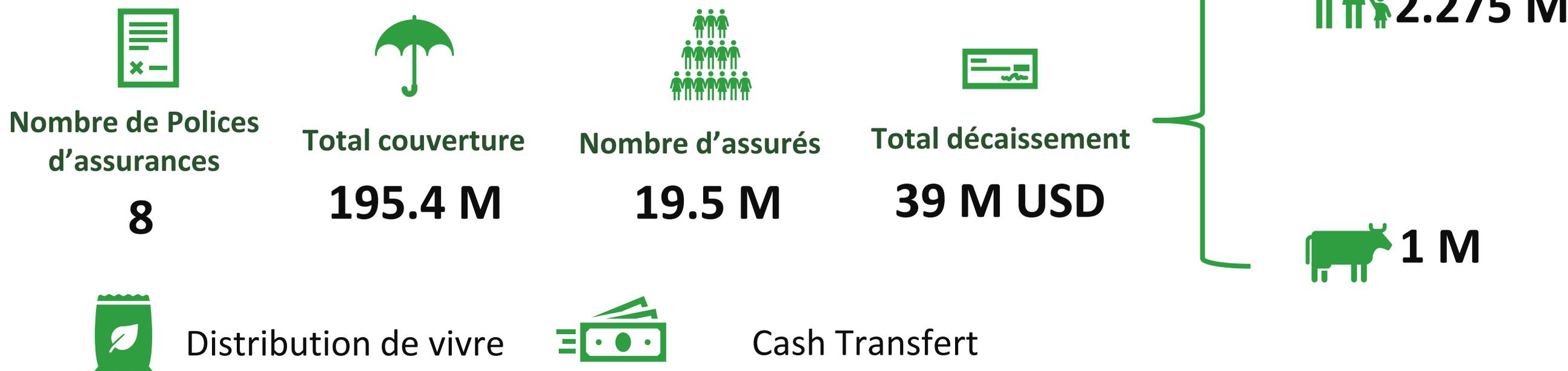
Etats des lieux du transfert de risque souverain

Etude de cas: Sénégal

1. Le Sénégal est un pays pionnier et fondateur de l'ARC et en est membre depuis novembre 2012.
2. Il a été l'un des premiers pays à souscrire une police d'assurance en 2014.
3. Fait parti du programme **REPLICA** depuis 2019.



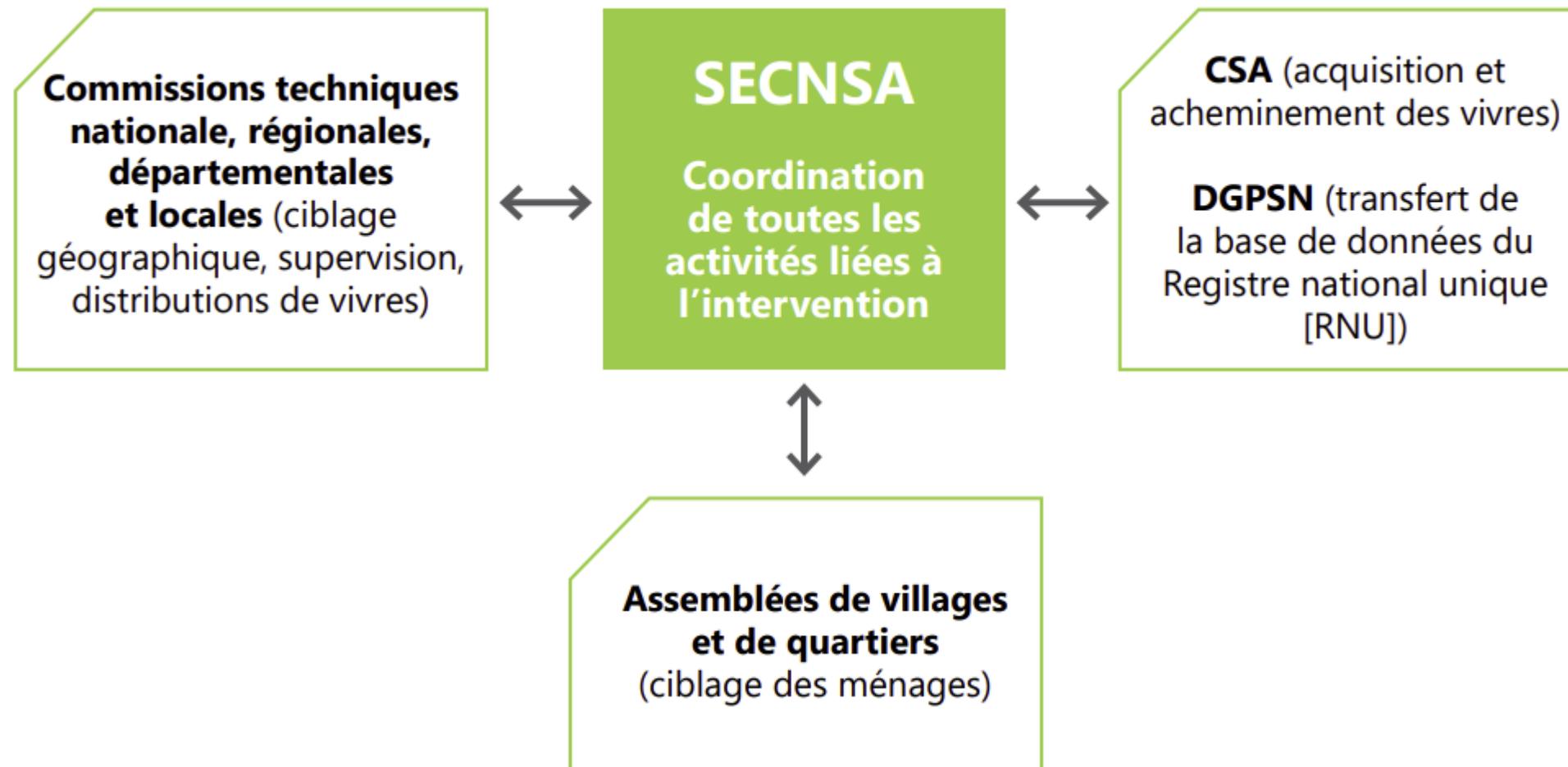
Avec Bing
© Microsoft, OpenStreetMap



Etats des lieux du transfert de risque souverain

Etude de cas: Sénégal

Organigramme des principales structures directement impliquées dans l'intervention



Etats des lieux du transfert de risque souverain

Etude de cas: Sénégal

Perspectives

1. Augmenter la couverture d'assurance du Sénégal sur la période 2023-2025.
2. Diversifier l'offre assurantiel (assurance pastorale, assurance contre les inondations)
3. Renforcer les capacités techniques des experts.



CONTENU

- Transfert de risque souverain
- Processus du transfert de risque
- Etat des lieux du transfert de risque souverain
- **Program Replica**
- Produits de transfert de risque souverain
- Engagement pays: défis et considération
- Tendances futures

Programme Replica

Présentation

1. produit d'assurance proposé par ARC Ltd aux partenaires humanitaires.
2. Objectif : Élargir la couverture de l'assurance contre les risques climatiques et améliorer la réponse humanitaire d'urgence en Afrique.
3. Bénéficiaires : Pays africains vulnérables exposés aux risques climatiques.
4. Mécanisme : Les partenaires (Partenaires Replica) peuvent compléter la couverture d'assurance des États membres de l'ARC (Pays Répliqués) en achetant une "Police Réplica".
5. Résultat : Les pays membres de l'ARC peuvent ainsi obtenir une protection initiale ou complémentaire pour leurs populations vulnérables grâce à des polices acquises par le PAM ou d'autres agences humanitaires.



Programme Replica

Les chiffres

| Pays | Total Primes | Total Couverture | Total Décaissements |
|---------------------|-------------------|--------------------|---------------------|
| Burkina Faso | 4 100 034 | 26 321 939 | 8 375 354 |
| Mali | 9 109 739 | 62 265 047 | 15 192 601 |
| Sénégal | 6 133 350 | 33 044 416 | 10 657 657 |
| Mauritanie | 6 011 616 | 29 632 484 | 1 310 956 |
| Madagascar | 1 000 000 | 2 694 825 | 300 977 |
| Zimbabwe | 9 200 026 | 48 706 119 | - |
| Gambie | 1 932 260 | 10 589 018 | 187641 |
| Somalie | 1 000 000 | 6 082 247 | 3 381 021 |
| Total | 38 487 025 | 219 336 095 | 39 406 207 |

Replica countries





CONTENU

- Transfert de risque souverain
- Processus du transfert de risque
- Etat des lieux du transfert de risque souverain
- Program Replica
- **Produits de transfert de risque souverain**
- Engagement pays: défis et considération
- Tendances futures

Produits de Transfert de risque Souverain

Diversité de Produits

- 1. Catastrophe Bonds (Cat Bonds)** : Des obligations émises pour transférer le risque de catastrophes naturelles aux investisseurs, avec remboursement potentiellement en péril en cas de catastrophe.
- 2. Insurance-Linked Securities (ILS)** : Instruments financiers permettant aux assureurs de déplacer une partie du risque de catastrophes naturelles vers les marchés des capitaux.
- 3. Swaps de risque de catastrophe (Catastrophe Risk Swaps)** : Contrats où les gouvernements cèdent une part du risque de catastrophe à des parties privées en échange de paiements en cas de catastrophe.
- 4. Facilités d'assurance pour les catastrophes (Catastrophe Insurance Facilities)** : Offrent une couverture d'assurance contre les catastrophes naturelles aux gouvernements, aux entreprises ou aux particuliers.
- 5. Fonds souverains de stabilisation (Sovereign Stabilization Funds)** : Des réserves financées en périodes d'excédent budgétaire pour couvrir les coûts liés aux catastrophes naturelles.
- 6. Réassurance souveraine (Sovereign Reinsurance)** : Les gouvernements achètent de la réassurance pour transférer une partie du risque de catastrophe à des assureurs ou réassureurs privés.
- 7. Micro-assurance contre les catastrophes** : Programmes pour couvrir les pertes liées aux catastrophes naturelles pour les populations à faible revenu.
- 8. Fonds d'indemnisation mutuelle** : Créés par des régions ou des groupes de pays pour aider financièrement les membres touchés par des catastrophes naturelles.

Produits d'assurance

- 1. Assurance paramétrique contre les sécheresses** : Couvrant les pertes agricoles dues à un déficit de précipitations, basée sur des données météorologiques.
- 2. Assurance paramétrique contre les inondations fluviales** : Offrant une couverture basée sur les niveaux d'eau des cours d'eau, déclenchant des paiements lorsque des seuils prédéfinis sont atteints.
- 3. Assurance paramétrique contre les tempêtes et cyclones tropicaux** : Fournissant une indemnisation en fonction de la force du vent ou de la pression atmosphérique, avec des seuils prédéfinis.
- 4. Assurance paramétrique contre les épidémies** : Couvrant les coûts de réponse aux épidémies, déclenchée par des données de surveillance épidémiologique.
- 5. Assurance paramétrique contre les invasions de criquets** : Offrant une couverture pour les pertes agricoles causées par des invasions de criquets, basée sur des données de surveillance des populations de criquets.
- 6. Assurance paramétrique contre les feux de brousse** : Fournissant une couverture pour les pertes dues aux feux de brousse, basée sur des paramètres tels que la taille de la zone brûlée.



CONTENU

- Transfert de risque souverain
- Processus du transfert de risque
- Etat des lieux du transfert de risque souverain
- Program Replica
- Produits de transfert de risque souverain
- **Engagement pays: défis et considérations**
- Tendances futures

Engagement Pays : Défis et considérations

Un Engagement fort

L'engagement pays a permis:

1. Une meilleure compréhension des outils liés à la gestion des risques de catastrophes (modélisation du risque, transfert du risque)
2. L'intégration effective de la planification opérationnelle dans les systèmes existants.
3. De renforcer les mécanismes de passation de marcher
4. Un effet dominos (de nouveaux pays utilise ses mécanismes novateurs sous l'impulsion de pays les utilisant déjà)
5. Une avancée « timide » des ministères des finances dans la prise en compte dans les budgets nationaux de participation dans des programmes ou mécanisme de financement des risque de catastrophes.
6. Un engagement accru des partenaires techniques et financier à accompagner les pays.



Engagement Pays : Défis et considérations

Défis et considerations

DEFIS

1. Les pays doivent avoir des stratégies de financement des risques de catastrophes.
2. Renforcer les mécanismes de filets sociaux adaptatives.
3. Augmenter les subventions pour rendre accessible les outils de transferts de risque aux plus grand nombre.
4. Investir encore plus dans les outils de rétention de risque
5. Avoir une approche régionale notamment dans les espaces économiques.

CONSIDERATIONS

1. L'Instabilité politique à un fort impact sur les différents programmes et leurs mise en œuvre.
2. Une meilleure coordination aux niveaux pays et entre les différents acteurs
3. La disponibilité de données fiables

MERCI

 **ARC SIEGE**

Sunhill Park, Building 1
Sunninghill 2157,
Johannesburg
South Africa

 **Contact**

+27 (0)11 517 1535

 **ARC AOE**

Secrétariat de l'ARC
Afrique de l'Ouest et du Centre
Immeuble CCIA- Plateau, Abidjan
Côte d'Ivoire
+225 20 20 77 06

 **Web**

www.africanriskcapacity.org

